



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 24691

## Texte de la question

Mme George Pau-Langevin interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'enseignement de la médecine générale à l'université. Les états généraux de l'offre de soins ont conclu que la formation initiale des médecins généralistes était le premier domaine où des mesures urgentes s'imposaient pour remédier à la situation grave de la démographie médicale. Cependant, 18 mois après la création d'une option médecine générale au sein de la sous-section 53-01 du conseil national des universités, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline. Les premières nominations auraient été repoussées à 2009. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir prendre acte de l'urgence et de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation qui menace l'accès aux soins de la population.

## Texte de la réponse

La mise en place rapide de la filière universitaire de médecine générale est une volonté de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Par ailleurs, elle est l'une des conclusions importantes des États généraux de l'organisation de la santé intervenus au début de l'année 2008. La ministre en charge de la santé travaille concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009 ; la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Un décret statutaire publié en juillet 2008 prévoit une commission d'intégration permettant de titulariser les actuels enseignants associés de médecine générale. Les premières titularisations interviendront lors de la prochaine révision des effectifs en septembre 2009. Les textes portant sur la définition des modalités d'exercice de la part soins des personnes rattachées à cette filière sont en cours de rédaction. À la rentrée 2007-2008, 20 postes de chefs de clinique associés de médecine générale ont été créés. Pour l'année universitaire 2008-2009, 20 postes supplémentaires ont été ouverts afin que chaque CHU soit doté au moins d'un chef de clinique dès cette année. Enfin, les efforts continueront à se porter sur la généralisation du stage de deuxième cycle de médecine générale avec une définition précise de sa durée, son indemnisation et ses objectifs ; le but étant de permettre le plus rapidement possible à chaque étudiant de deuxième cycle de réaliser ce stage.

## Données clés

**Auteur :** [Mme George Pau-Langevin](#)

**Circonscription :** Paris (21<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24691

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 juin 2008, page 4845

**Réponse publiée le** : 27 janvier 2009, page 858